

**Communiqué de presse**  
**Conseil communal**

**La crise énergétique impose certaines mesures  
pour cet hiver**

**A l'instar des autres communes du canton, le Conseil communal de la Ville du Locle prend également des mesures afin de limiter la consommation d'énergie durant l'hiver 2022-2023.**

Les principales décisions qui entreront en vigueur ces prochaines semaines avec le calendrier :

- Limitation du chauffage à 20° dans les bâtiments publics, y-compris dans les écoles / de suite
- Limitation du chauffage à 20° dans le patrimoine immobilier / prochainement
- Limitation du chauffage à 17° dans les salles de sport / de suite
- L'éclairage public sera entièrement éteint de minuit à 5 heures du matin, aussi bien au Locle qu'aux Brenets / d'ici fin octobre
- Les monuments publics seront éteints dès 22 heures pour se rallumer le lendemain au crépuscule, en même temps que l'éclairage public / de suite
- Il n'y aura pas de décorations de Noël cette année. D'autres solutions afin de créer tout de même une ambiance chaleureuse au centre-ville durant cette période de Fêtes de fin d'année sont à l'étude. A ce propos, signalons l'heureuse initiative de Bernard Frey, fleuriste de la ville, qui offrira, comme ces dernières années, un sapin de Noël à décorer à tous les commerçants qui en feraient la demande. Objectif : que ces sapins transmettent un esprit de Fêtes devant les différents établissements.

Ce n'est pas de gaité de cœur que le Conseil communal prend certaines de ces mesures, surtout celles des décorations de Noël. Celles-ci visent à limiter le risque de coupures de courant durant l'hiver qui arrive et les autorités de la Ville remercient d'ores et déjà la population de leur compréhension. Elle encourage également tout un chacun à faire preuve de solidarité et les commerçants, dans ce même esprit d'économie, de s'aligner sur une extinction des enseignes et vitrines à 22 heures.

Contact : Claude Dubois, conseiller communal, tél. 079 408 73 63

Le Locle, le 12 octobre 2022

*Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, chargé de promotion et de communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.*